
Eulmont

Avis favorable sur projet d'arrêté préfectoral de fusion

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public, jeudi soir, en préambule de la réunion du conseil municipal, M. Richard représentant de l'entreprise « C. Fort Elec » est venu exposé la marche à suivre pour déterminer les gisements d'économies d'énergie et les premières actions à mettre en œuvre.

Les élus disposent d'une première estimation des travaux envisagés soit 105.386 € TTC. Le conseil municipal approuve le montant et adresse une demande de subvention à la préfecture. Les élus ont procédé au renouvellement des membres du bureau de l'association foncière : Corinne Brunelot, Emmanuel Castelli, André Richard et Jean-François Thiébaud représenteront les propriétaires.

Un débat s'est ensuite instauré lors de l'avis demandé au conseil municipal sur le projet d'arrêté préfectoral de périmètre issu de la fusion éventuelle du Grand Couronné (GC) et Seille-et-Mauchère (SM) incluant les communes de Bratte, Moivrons et Villers-lès-Moivrons. Serge Marchal a

d'emblée, une nouvelle fois, indiqué qu'il ne souhaitait pas fusionner avec SM pour des raisons évidentes liées au bassin de vie. La préférence allant pour une fusion avec le Bassin de Pompey. Et d'indiquer, qu'en l'absence d'éléments précis et chiffrés en matière de fiscalité et de compétences sur ce nouveau périmètre intercommunal, il vote contre ainsi que Nathalie Hurstel et 3 élus s'abstiennent.

Claude Thomas, maire, souligne que la fusion entre SM et le GC est une évidence. Il revendique les similitudes entre les deux communautés et le fort niveau d'intégration intercommunale bénéfique à une fusion. Il s'agit vraiment d'améliorer la cohérence des EPCI à fiscalité propre. Il reconnaît que la fiscalité, est un sujet sensible par nature. Mais annoncer des éléments précis sur ce sujet est prématuré. Tout cela dépendra, des compétences assumées par les CC et les communes. Le législateur donne un délai de 10 ans pour ajuster les taux. Les élus ont approuvé le nouveau règlement de la bibliothèque municipale.
